

N° 614 / ADE/ZD/UD/2026

12 JUL 2026

Avis attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, l'établissement public « algériennes des eaux » unité de Djelfa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel de consultation N° : 015/2026, en vue de conclusion d'une consultation portant sur :

Acquisition à la commande **cinq (05) Véhicules Mini-truck Double Cabine** au profit de l'unité ADE de Djelfa après évaluation des offres techniques et financières : la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau suivant :

L'attributaire	N.I.F	Montant H T	observation
SARL TIRSAM Construction de carrosseries automobiles de remorques et bennes	00070502237224400000	10 067 226.90 DA	L'offre le moins-disant

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis

de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire,




 مدير وحدة بالنيابة
 توقيع يحيى
 U 17 G 001

N° Gn6 / ADE/ZD/UD/2026

Djelfa :

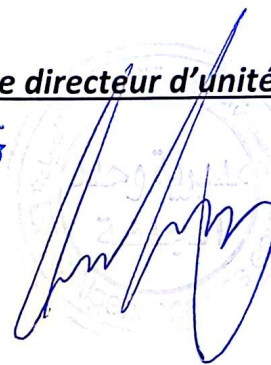
12 JUL 2026

Avis d' infructuosite de la consultation n°013/2026 rappel en date du 08.06.2026

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , L'EP algérienne des eaux (ADE) unité de Djelfa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation n° **013/2026** du 08.06.2026 relative à **LOCATION à la commande DES ENGINS : GRUE – PORTE CHAR –POCLIN CHENILLE -CLARK- RETROCHARGEUR**, au profite unité de Djelfa que cet avis de consultation a été déclaré infructueux.

Le directeur d'unité

مدير وحدة بالنيابة
عليق يسحي
U 17 G 001



N° *Ans* / ADE/ZD/UD/2026

Djelfa :

12 JUL 2026

Avis attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, l'établissement public « algériennes des eaux » unité de Djelfa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel de consultation N° : **012/2026**, en vue de la conclusion d'une consultation portant sur l'acquisition à la commande I Acquisition à la commande Imprimeries au profit de l'unité de Djelfa après évaluation des offres techniques et financières : la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau suivant :

L'attributaire	N.I.F	Montant H T après correction	observation
Imprimerie BENHAMZA SLIMANE	18417040024240101702	9 921 500.00 DA	L'offre la moins-disante

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du service contractant dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire,

مدير وحدة بالنيابة
الشيخ يحيى
U 17 G 001

Le directeur d'unité